

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2015

Le Conseil Municipal de Saint Laurent la Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 03 juillet deux mille quinze à vingt heures trente sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

PARTICIPANTS : Patrick LENFANT (maire), Jean-Claude SOLIGNAT (adjoint), Aymeric BLAN, Maryline BRUNOT, David DUPREY, Coraline GUIOT, Régis HERVE, Guillaume JAGOREL, Yannick VIET

ABSENTS (excusés): Michelle VIEL (pouvoir à Régis HERVE), Thierry LONGUET, (pouvoir à Patrick LENFANT)

M. Régis HERVE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit, ce qui est approuvé par les présents.

1. TRAVAUX

1.1 Travaux de voirie 2015

Travaux de voirie rue de la Croix de Fer et rue du Moulin à Vent :

Suite à l'examen par la commission d'appel d'offres des dossiers reçus des entreprises COLAS , EUROVIA, MUSCI, PIGEON et EIFFAGE, le Conseil Municipal retient l'entreprise EIFFAGE pour un montant total de travaux à réaliser de 10 260,00€ HT soit 12 312,00€ TTC.

Après délibération, le Conseil accepte le devis et autorise le Maire à signer le marché
Vote à l'unanimité

2. GESTION

2.1 Décision budgétaire modificative Budget Assainissement

Suite à l'obtention du prêt relais de 200.000 € auprès de la Banque Postale, il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget assainissement afin de pouvoir payer les intérêts des 2 échéances 2015:

D 6061: - 1 530
D 66111: + 1 530

Vote à l'unanimité

2.2 Décision budgétaire modificative Budget Commune

Suite aux travaux de réparation effectués sur l'église en juin dernier, travaux engagés en 2014 après l'orage de grêle, la modification budgétaire suivante est nécessaire :

D 61522: + 7 670,77€

D 022: - 7 670,77€

Vote à l'unanimité

3.3 Trésorerie de Nogent Le Roi

Le 3 juin dernier a été organisée en mairie de Nogent-le-Roi, une réunion d'information des maires, des présidents de syndicats intercommunaux, consacrée à l'annonce du projet de fermeture de l'agence du Trésor Public de Nogent-le-Roi, à partir du 1er janvier 2016. Cette réunion a été animée par M. le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Assistaient à cette réunion les maires et adjoints des communes de Boullay-Thierry, Boutigny-Prouais, Bréchamp, Chaudon, Croisilles, Faverolles, Les Pinthières, Néron, Nogent-le-Roi, Ormoy, Saint-Laurent-la-Gâtine, Saint-Lucien, Senantes, Villemeux-sur-Eure et Villiers-le-Morhier, les Présidents des syndicats des eaux de Nogent-le-Roi, Senantes et Villemeux, du SIVU de Faverolles - les Pinthières, ainsi que des personnels administratifs de nombreuses collectivités.

A compter du 1er janvier 2016, les agences du Trésor Public des communes de Anneau, Authon-Du-Perche, Brezolles, Cloyes, Janville, Nogent-le-Roi et Senonches seront fermées. L'agence d'Anet fermera en 2017.

Pour ce qui nous concerne, c'est la trésorerie de Maintenon qui constituera l'agence du secteur Auneau/Epernon/Maintenon/Nogent-le-Roi.

Des plans de restructuration identiques sont mis en œuvre dans d'autres départements.

Outre le fait de complexifier les opérations de gestion incombant aux collectivités, cette mesure de fermeture va pénaliser les usagers du service du trésor Public et tout particulièrement les personnes âgées et les familles en situation de précarité.

Le Conseil Municipal décide

- de se prononcer contre ce projet de fermeture de l'agence de Nogent-le-Roi
- de rappeler à l'administration des Finances Publiques la nécessité de conserver dans le bassin de vie de nos communes, un service public du Trésor alliant qualité et proximité et de maintenir la présence physique des agents publics qui en assurent les missions

Il demande aux autorités de proposer des solutions pratiques et concrètes aux difficultés des habitants, par exemple sous forme de permanences.

Adopté à l'unanimité

3.4 Location - fermage

Suite à la fin du contrat de fermage de terres exploitées par Monsieur Gérard PERRIN et à la demande de celui-ci, le Conseil accepte sa proposition de lui céder les terrains concernés.

Le Conseil autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires, dont en particulier l'obtention des documents de titre de propriété auprès de l'Administration, puis les démarches notariales et les signatures d'actes.

Vote à l'unanimité

3.5 Location appartements de la mairie

- Le locataire du premier étage ayant donné son congé et celui du second étant intéressé par l'appartement, le Conseil accepte de libérer le premier locataire avant la fin de son bail.
- Le Conseil accepte l'échange de logement ainsi que la candidature de Mademoiselle Marine LONGUET comme nouveau locataire du second étage, celle-ci remplaçant toutes les conditions sociales requises.
- Le Conseil donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires.
Vote à l'unanimité

3. COMMISSIONS ET SYNDICATS

- **SIDES** : réunion du 30/6/2015
Remise à plat des conditions d'astreintes en harmonisant les règles avec les autres syndicats voisins
Etude en cours pour regrouper les syndicats : Etat des comptes et des réseaux de chaque syndicat (Le Conseil Municipale restera vigilant pour que ce regroupement soit efficace, simple et pragmatique)
- **SIEPRO** :
Etude du regroupement entre le SIEPRO et le SIERO en cours ; les principes de fonctionnement entre les deux syndicats sont cependant divergents.
- **SIRP** :
Budget établi pour effectuer des travaux de rénovation de l'école
Discussion sur les prises en charge de postes qui ne sont pas du ressort du SIRP, sans qu'une clarification soit obtenue.

- **SIRMATCOM**

Sondage en cours pour mieux connaître les comportements avant de s'orienter vers la bonne formule de ramassage incitatif, l'objectif étant de diminuer les volumes de déchets à traiter

Construction d'un nouveau siège social

4. QUESTIONS DIVERSES

- Le plan canicule est activé pour les personnes fragilisées

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 11 septembre 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 23 h .
Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.